

Manuel du responsable national PASEC

Préparation des bases de sondage



pasec
Programme d'analyse des systèmes
éducatifs de la confemen

Équipe du PASEC

Le présent document a été préparé par l'équipe du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC).

- Hilaire Hounkpodoté, Coordonnateur du PASEC
- Bassile Tankeu, Chef de la division « Statistiques, analyse des données et études » du PASEC
- Labass Lamine Diallo, Chef de la division « Conception des instruments, collecte des données et renforcement des capacités » du PASEC
- Ousmane Birba, Conseiller technique du PASEC
- Seydou Garba Hamidou, Conseiller technique du PASEC
- Tchindebé Berkeunbé, Conseiller technique du PASEC
- Valérie Vinuesa, Conseillère technique du PASEC
- Fatimé Zara Boukar, Conseillère technique du PASEC
- Adama Bologo, Chargé de projet du PASEC
- Khady Mbaye Camara, Assistante administrative principale du PASEC
- Penda Seck Fall Diouf, Assistante administrative adjointe du PASEC
- Ulrich Tadjou Kenfack, Attaché de communication du PASEC

Relecture

Alexis LOYE, Président du comité scientifique du PASEC

Publié en 2026 par le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

Complexe Sicap Point E, Immeuble C, 3^e étage, Avenue Cheikh Anta Diop, BP : 3220 Dakar, Sénégal

© PASEC 2026

Ce document est disponible en accès ouvert sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International – CC BY-SA 4.0, sauf indication contraire.

Toute utilisation, reproduction, adaptation, traduction ou diffusion, totale ou partielle, est autorisée à condition de mentionner la source, de citer correctement la publication et de diffuser toute œuvre dérivée sous une licence équivalente.

Pour citer ce document :

PASEC. 2026. *Manuel du Responsable national PASEC : Préparation des bases de sondage*. Dakar : PASEC.

La CONFEMEN encourage l'utilisation et la diffusion des informations contenues dans cette publication à des fins de recherche, de formation, d'élaboration de politiques publiques et de plaidoyer en faveur d'une éducation de qualité.

Conception graphique et mise en page : Suzanne Grossmann

ISBN : 92-9133-220-8

Sommaire

1. Aperçu de l'étude	4
1.1. Les tests pour les élèves de début de scolarité primaire	4
1.2. Les tests pour les élèves de fin de scolarité	4
1.3. Les tests pour les élèves de collège	5
1.4. L'enquête auprès des enseignants du primaire	5
1.5. L'enquête auprès des directeurs d'école ou d'établissement	5
2. Échantillonnage	6
2.1. Échantillonnage des écoles	6
2.1.1. Méthode d'échantillonnage des écoles	6
2.1.2. Définition de l'unité école	7
2.1.3. La population cible et les exclusions	7
2.1.4. La stratification explicite et implicite	9
2.1.5. La mesure de taille de l'école	10
2.1.6. La préparation de la base de sondage	10
2.1.7. Informations dans les bases de sondage	11
2.1.8. La liste des écoles de l'échantillon et écoles de remplacement	14
2.2. L'échantillonnage des élèves	16
2.2.1. Le formulaire de suivi de l'école	16
2.2.2. La sélection de la classe et des élèves	17
2.2.3. Le formulaire de suivi des élèves	18

1. Aperçu de l'étude

Ce manuel est un guide pas-à-pas de mise en œuvre du programme d'enquête du PASEC dans votre pays. Le programme d'évaluation du PASEC a pour objectif principal d'évaluer les performances des élèves en compréhension de l'écrit et en mathématiques à trois niveaux du parcours scolaire : début du primaire, fin du primaire, et fin du premier cycle collège. Il permet d'identifier les facteurs *Élève*, *Maître*, *École* associés à ces performances en vue d'améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs des pays participants.

Une étroite collaboration entre le responsable national, son équipe et l'équipe internationale du PASEC est indispensable pour préparer et gérer une étude internationale de qualité. En tant que responsable national, vous assurez la bonne mise en œuvre de l'enquête PASEC dans votre pays sous la supervision générale du Correspondant National. À ce titre, vous coordonnez l'ensemble des activités liées à la préparation, à l'administration et au traitement de l'évaluation.

Les tests sont administrés aux élèves sélectionnés aléatoirement dans une classe de chaque niveau du parcours scolaire cible (début de scolarité primaire, fin de scolarité primaire et fin du premier cycle collège) ; la classe considérée est sélectionnée de façon aléatoire. Les écoles enquêtées sont sélectionnées de façon aléatoire suivant la procédure systématique proportionnelle à la taille. La passation du test est gérée par des administrateurs de test, formés à cet effet par l'équipe nationale, et qui se rendent dans les écoles sélectionnées.

1.1. Les tests pour les élèves de début de scolarité primaire

Les tests sont administrés de façon individuelle aux élèves.

La passation des tests est assurée par des administrateurs formés sur les procédures d'enquête du PASEC. Elle s'organise en deux phases :

- Phase 1. Environ 30 minutes par élève pour répondre aux questions relatives aux tests de langue ;
- Phase 2. Environ 20 minutes par élève pour répondre aux questions relatives aux tests de mathématiques et à un très léger questionnaire sur ses caractéristiques, son milieu familial et les ressources éducatives.

1.2. Les tests pour les élèves de fin de scolarité

Les tests sont constitués de questions à choix multiple (QCM) et administrés sous format « papier-crayon » en passation collective et autonome. Ils sont contenus dans quatre types de livrets équivalents. L'enquête de fin du primaire se déroule sur trois jours comme suit :

Jour 1 : les élèves sont soumis à un questionnaire sur leurs caractéristiques, leur milieu familial, les ressources éducatives et leur bien-être à l'école.

Jour 2 : Passation des items de compréhension de l'écrit

- 60 minutes pour répondre à un premier bloc d'items relatifs à la compréhension de l'écrit ;
- 10 minutes de pause ;
- 60 minutes pour répondre à un deuxième bloc d'items relatifs à la compréhension de l'écrit.

Jour 3 : Passation des items de mathématiques

- 60 minutes pour répondre à un premier bloc d'items relatifs aux mathématiques ;
- 10 minutes de pause ;
- 60 minutes pour répondre à un deuxième bloc d'items relatifs aux mathématiques.

1.3. Les tests pour les élèves de collège

Les tests sont constitués de questions à choix multiple (QCM) et administrés sous format « papier-crayon » en passation collective et autonome. Ils sont contenus dans quatre types de livret équivalents.

L'administration des instruments se déroule comme suit :

- environ 90 items de lecture ;
- environ 80 items de mathématiques ;
- un questionnaire contextuel élève administré en complément du test cognitif.

1.4. L'enquête auprès des enseignants du primaire

L'enquête concerne tous les enseignants de l'école primaire tirée. À chacun des enseignants est administré un des quatre types de livret de l'enquête. Les quatre types de livret de l'enquête sont équivalents et comportent tous cinq (5) parties :

- Compréhension de l'écrit ;
- Didactique de compréhension de l'écrit ;
- Mathématiques ;
- Didactique des mathématiques ;
- Questionnaire contextuel.

L'enquête se déroule en cinq séquences successives, alternant l'administration des tests et les périodes de pause :

TABLEAU 1 : Séquences d'administration des tests

Séquence	Activité	Durée approximative
1	Épreuve de compréhension de l'écrit	60 minutes
	Pause	10 minutes
2	Épreuve de didactique de la compréhension de l'écrit	30 minutes
	Pause	10 minutes
3	Épreuve de mathématiques	60 minutes
	Pause	10 minutes
4	Épreuve de didactique des mathématiques	30 minutes
	Pause	10 minutes
5	Questionnaire enseignant	30 minutes

1.5. L'enquête auprès des directeurs d'école ou d'établissement

Pour chaque école tirée, un questionnaire est soumis au directeur de l'établissement pour renseigner sur :

- ses caractéristiques individuelles ;
- les caractéristiques de son école ;
- les éléments d'inspection de l'école ;
- les relations avec les parents et la communauté ;
- les aspects pédagogiques ;
- la gestion et la vie scolaire de l'école.

2. Échantillonnage

Pour être en mesure de réaliser des estimations non biaisées des performances en compréhension de l'écrit et en mathématique de la population ciblée et pour pouvoir procéder à des comparaisons internationales, il est très important d'obtenir, pour chaque pays participant, des échantillons de qualité. Seuls les échantillons soigneusement sélectionnés et représentatifs de la population génèrent des estimations précises et non biaisées, comparables au niveau international.

Le plan d'échantillonnage défini par le programme du PASEC est un échantillonnage stratifié à trois degrés. Au premier degré, des écoles sont groupées – stratifiées – en ensembles homogènes et sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à leur taille ; les écoles plus grandes ayant plus de chances de faire partie de l'échantillon que les écoles plus petites. Au deuxième degré, une classe du niveau cible est sélectionnée aléatoirement. Au troisième degré, des élèves sont tirés aléatoirement.

Pour construire un échantillon de bonne qualité pour votre pays, il est essentiel de suivre scrupuleusement les procédures d'échantillonnage décrites dans ce manuel et de travailler en étroite collaboration avec l'équipe du PASEC.

L'échantillon des écoles et des collèges est tiré par l'équipe internationale du PASEC, au départ des nombreuses informations que vous leur aurez fournies et qui sont expliquées dans ce manuel. L'échantillon des classes et des élèves est tiré, sous votre responsabilité, par les administrateurs de test le jour de l'évaluation. Il est donc indispensable que vous transmettiez des bases de sondage d'écoles et de collèges de qualité (exhaustive, exacte, actualisé, sans doublons, identifiants uniques, variables de stratification et mesure de taille fiable) afin d'avoir un échantillon de qualité (représentatif, probabilité non nulle, taille suffisante, précision statistique, bonne couverture, pondération correcte, faible biais de non-réponse).

2.1. Échantillonnage des écoles

2.1.1. Méthode d'échantillonnage des écoles

Votre tâche consiste à fournir au PASEC, une liste complète des écoles fréquentées par les élèves des trois populations cibles (fin du premier cycle collège, fin de scolarité primaire et début de scolarité primaire). Cette liste, ou base de sondage, inclut pour chaque école, une série de données indispensables détaillées permettant d'assurer une bonne qualité de l'échantillon comme indiqué précédemment. De plus, des informations plus générales, relatives au système éducatif de votre pays doivent accompagner la base de sondage. Elles constituent la « clé de lecture » de celle-ci.

Votre travail relatif à l'échantillonnage des écoles est décomposé en tâches relatives aux aspects suivants de l'échantillonnage :

- définition de l'unité école ;
- la population cible et les exclusions ;
- la stratification explicite et implicite ;
- la mesure de taille de l'école ;
- la préparation de la base de sondage.

Chacune de ces tâches devra être consignée sur le formulaire d'échantillonnage, dont un exemplaire vierge est présenté plus loin.

2.1.2. Définition de l'unité école

Définir exactement l'unité « école » au niveau international n'est pas chose aisée. Cette difficulté résulte essentiellement de la diversité des spécificités nationales et des différents niveaux de pouvoirs décisionnels. Deux niveaux de définition prédominent cependant, et une école peut être considérée comme :

- une entité physique, dénommée implantation, et localisée en un seul lieu géographique bien circonscrit ;
- une unité administrative qui peut regrouper plusieurs sous-entités ou implantations localisées en différents lieux. Il s'agit par exemple, d'établissements primaires de plusieurs villages qui dépendent, pour des raisons purement administratives, d'un seul directeur.

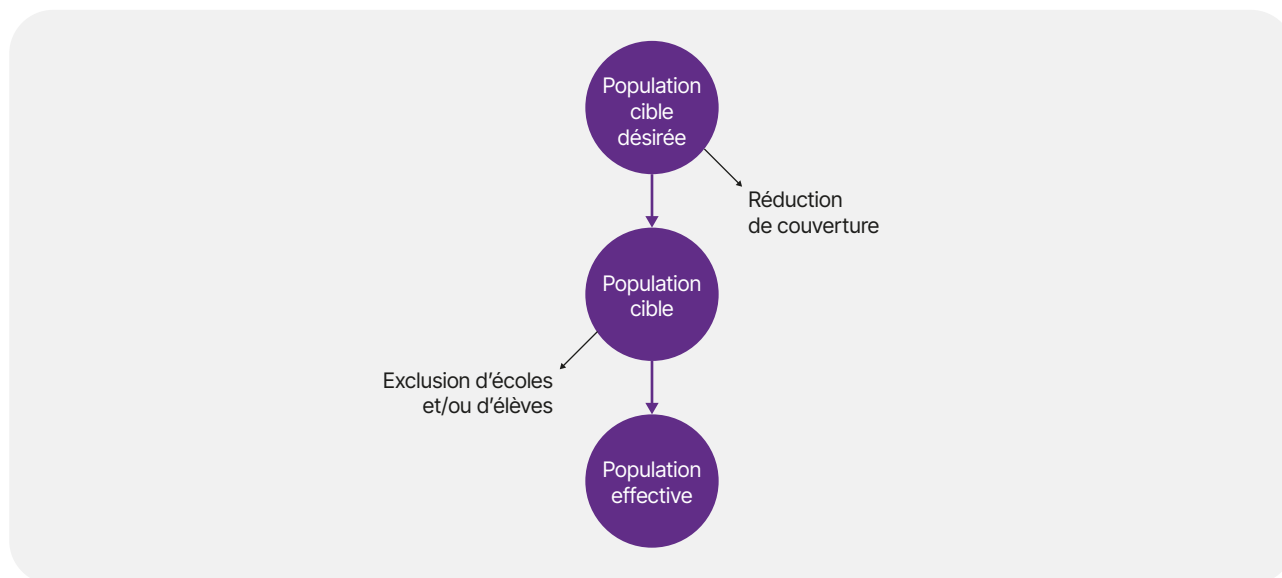
La première définition est celle recommandée et souhaitée pour l'enquête PASEC. Ainsi, chaque ligne de la base de sondage correspond à une implantation scolaire.

Si l'annuaire statistique de votre pays ne permet pas de fournir les informations par implantation, l'entité administrative peut être utilisée comme unité « école ». Quelle que soit l'option prise, TOUTES les écoles de la base de sondage doivent répondre à la même définition. Par ailleurs, la définition suivie doit être mentionnée dans le formulaire d'échantillonnage (voir Fichier Excel).

2.1.3. La population cible et les exclusions

Théoriquement, tous les élèves de la population que l'étude désire cibler, c'est-à-dire les élèves de fin de scolarité primaire et les élèves de début de scolarité primaire et les élèves du collège ont des probabilités non nulles de participer à l'enquête. Compte tenu des possibles exclusions, la population effective ne recouvre cependant pas totalement la population désirée, elle en constitue un sous-ensemble, comme montré dans la *Figure 1*.

FIGURE 1 : Population cible, population effective et niveaux d'exclusion



Réduction de couverture

Le PASEC a décidé d'exclure de sa population cible les écoles qui ne relèvent pas de l'autorité nationale. Ainsi, les écoles internationales généralement réservées aux coopérants ne font pas partie de la population cible et ne doivent pas être reprises dans la base de sondage. Après réduction de couverture, la population cible internationale est donc définie comme l'ensemble des élèves de 6^e primaire et de 2^e primaire fréquentant une école dépendante de l'autorité nationale.

De plus, des contraintes liées aux opérations de collecte de données peuvent conduire à exclure, dans certains pays, des zones géographiques difficilement accessibles, voire dangereuses pour les administrateurs de test en raison de conflits armés par exemple. Ces réductions de couverture supplémentaires sont fortement découragées par le PASEC mais pourraient néanmoins s'avérer incontournables pour certains pays participants. Dans ce cas, une négociation préalable avec le PASEC est indispensable et la réduction de couverture doit être documentée dans le formulaire d'échantillonnage (voir Fichier Excel).

Exclusions d'élèves et d'écoles

Certains élèves peuvent présenter un handicap ou des limitations fonctionnelles permanentes de nature physique, sensorielle ou cognitive qui les empêchent de participer aux tests ou aux questionnaires dans les conditions prévues par l'évaluation. Ces élèves sont exclus du champ de l'évaluation PASEC conformément aux règles établies.

Il est important de distinguer clairement les situations suivantes :

- **Handicap cognitif et difficultés scolaires**

Les difficultés d'apprentissage ou les faibles performances scolaires ne constituent pas un motif d'exclusion. Ainsi, un élève en difficulté scolaire ou présentant un faible niveau de compétence doit participer à l'évaluation dès lors qu'il est en mesure de répondre aux instruments de collecte. Seuls les élèves présentant un handicap cognitif permanent les empêchant de participer à l'évaluation peuvent être exclus sur cette base.

- **Handicap physique permanent et incapacité temporaire**

L'exclusion pour motif physique ne s'applique qu'aux élèves présentant un handicap permanent qui les empêche de participer aux épreuves. Les incapacités temporaires ne constituent pas un motif d'exclusion. Par exemple, un élève ayant un bras cassé au moment de l'évaluation ne sera pas exclu de la population cible. S'il est dans l'impossibilité de participer à la passation, il sera enregistré comme absent et ne devra pas être remplacé.

Enfin, les élèves issus de l'immigration qui sont scolarisés dans le système éducatif depuis moins d'un an et dont la langue maternelle est différente de la langue ou des langues d'instruction peuvent également être exclus de l'évaluation, conformément aux règles définies par le PASEC.

Dans la plupart des cas, ces élèves sont intégrés dans des établissements et des classes ordinaires. La gestion de leur exclusion éventuelle est alors confiée à l'administrateur de test lors de la passation sur le terrain. Toutefois, dans certains pays, les élèves présentant un handicap ou des limitations fonctionnelles permanentes de nature physique, sensorielle ou cognitive sont scolarisés dans des établissements spécialisés. Dans ce cas, l'établissement dans son ensemble peut être exclu de la population effective de l'évaluation.

À titre exceptionnel, et à condition que ces exclusions ne concernent pas plus de 1 % de la population scolaire cible, une école peut également être exclue pour l'une des raisons suivantes :

1. **l'école est de très petite taille**, c'est-à-dire qu'elle compte moins de huit élèves régulièrement inscrits dans le niveau scolaire visé par l'évaluation ;
2. **l'école est particulièrement difficile d'accès en raison de son isolement géographique**, même lorsque la zone dans laquelle elle se situe n'a pas été exclue dans le cadre d'une réduction de la couverture de l'enquête.

L'ensemble des exclusions appliquées à la population effective, quelles qu'en soient les raisons, doit être strictement limité afin de préserver la représentativité nationale et la comparabilité internationale des résultats. Le taux total d'exclusion ne doit en aucun cas dépasser 5 % de la population cible.

Les écoles concernées par une exclusion doivent néanmoins figurer dans la base de sondage. Leur statut d'établissement exclu ainsi que le motif de l'exclusion doivent y être clairement indiqués.

Enfin, toute réduction de la population cible ou toute exclusion, quel que soit le niveau auquel elle intervient (zone géographique, établissement ou élève), doit être documentée de manière exhaustive dans le formulaire d'échantillonnage prévu à cet effet.

2.1.4. La stratification explicite et implicite

La stratification consiste à regrouper les écoles de la population cible en sous-ensembles homogènes, appelés **strates**, sur la base de caractéristiques communes. Cette technique est largement utilisée dans les enquêtes à grande échelle, car elle permet d'améliorer la précision des estimations tout en assurant une représentation adéquate des principaux sous-groupes de la population.

Dans le cadre du PASEC, la stratification est appliquée au **premier degré d'échantillonnage**, c'est-à-dire au niveau des écoles. Elle peut être **explicite** ou **implicite**.

Stratification explicite

La stratification explicite consiste à répartir les écoles en groupes distincts selon une ou plusieurs variables de stratification préalablement définies, telles que la région administrative, le milieu de résidence (urbain ou rural) ou le statut de l'établissement (public ou privé). Une sélection indépendante des écoles est ensuite réalisée à l'intérieur de chacune des strates ainsi constituées.

L'efficacité de cette méthode dépend étroitement du lien entre la variable de stratification et les variables d'intérêt de l'étude. Plus la variable utilisée pour former les strates est associée aux performances des élèves en lecture et en mathématiques, plus les écoles appartenant à une même strate tendent à être homogènes du point de vue des résultats scolaires. Cette homogénéité se traduit par une réduction de la variance d'échantillonnage et, par conséquent, par une amélioration de la précision des estimations.

La stratification explicite permet également de mettre en œuvre des plans d'échantillonnage particuliers pour certaines sous-populations, notamment le suréchantillonnage. Toutefois, cette option n'est généralement pas retenue dans le cadre des évaluations internationales du PASEC afin de préserver la comparabilité des résultats entre les pays participants.

Stratification implicite

La stratification implicite consiste à ordonner les écoles de la base de sondage selon une ou plusieurs variables choisies avant la sélection de l'échantillon. Ce classement est effectué à l'intérieur de chaque strate explicite, lorsqu'une telle stratification existe.

Une procédure de sélection systématique est ensuite appliquée. Cette méthode consiste à sélectionner les écoles à intervalles réguliers dans la liste ordonnée. Elle permet de répartir l'échantillon de manière équilibrée selon les variables utilisées pour le tri et d'améliorer ainsi sa représentativité par rapport à ces caractéristiques.

À titre d'exemple, considérons un système éducatif composé d'écoles publiques et d'écoles privées. Si aucune stratification implicite n'est appliquée, la proportion d'élèves issus de chaque type d'établissement dans l'échantillon peut varier de façon aléatoire autour de la proportion observée dans la population. En revanche, si la liste des écoles est préalablement triée selon le statut de l'établissement, la sélection systématique tendra à reproduire dans l'échantillon les proportions observées dans la population cible.

La stratification implicite constitue ainsi un moyen simple et efficace d'améliorer simultanément la précision des estimations et la représentation des différentes catégories d'écoles au sein de l'échantillon.

Variables de stratification requises

Pour assurer l'harmonisation des procédures d'échantillonnage et la comparabilité des résultats entre les pays participants, le PASEC demande à tous les pays d'utiliser les variables de stratification suivantes :

- **stratification explicite** : la variable *région* ou *département*, selon l'organisation administrative du pays ;
- **stratification implicite** : les variables *type d'établissement* (public ou privé) et *milieu de résidence* (urbain ou rural).

Toute proposition visant à ajouter une variable de stratification ou à modifier les variables prescrites doit faire l'objet d'une demande dûment justifiée auprès du PASEC. Toute modification du plan de stratification doit être approuvée avant la sélection de l'échantillon.

Disponibilité des informations de stratification

La mise en œuvre d'un plan de stratification repose sur la disponibilité d'informations complètes et fiables pour l'ensemble des écoles figurant dans la base de sondage. En effet, chaque école doit pouvoir être affectée sans ambiguïté à la strate qui lui correspond. Par conséquent, la base de sondage doit contenir, pour chaque établissement :

- la région ou le département d'appartenance ;
- le milieu de résidence (urbain ou rural) ;
- le type d'établissement ou de financement (public ou privé).

L'absence de l'une de ces informations empêche l'affectation correcte de l'école à sa strate et compromet la qualité du processus d'échantillonnage. Il est donc essentiel de vérifier l'exhaustivité et la qualité des variables de stratification avant la transmission de la base de sondage au PASEC. Si certaines informations sont manquantes ou ne peuvent être obtenues pour l'ensemble des écoles, le responsable national doit en informer l'équipe du PASEC dans les meilleurs délais. Une solution appropriée sera alors déterminée conjointement afin de préserver la qualité méthodologique de l'échantillon et la comparabilité des résultats.

2.1.5. La mesure de taille de l'école

Pour sélectionner les écoles, le PASEC utilise une procédure d'échantillonnage à **probabilité proportionnelle à la taille (PPT)**. Selon cette méthode, les écoles ayant un plus grand nombre d'élèves ont une probabilité plus élevée d'être sélectionnées que les écoles de plus petite taille.

Pour mettre en œuvre cette procédure, la base de sondage doit **obligatoirement** contenir une **mesure de taille** pour chaque école. Cette mesure correspond au nombre d'élèves inscrits dans les niveaux scolaires visés par l'évaluation :

- le nombre d'élèves inscrits en **2^e année du primaire** ;
- le nombre d'élèves inscrits en **6^e année du primaire** ;
- le nombre d'élèves inscrits dans le **niveau du collège ciblé par l'évaluation**.

Dans certains pays, les statistiques scolaires ne fournissent pas les effectifs par niveau scolaire d'enseignement pour l'ensemble des établissements. Lorsque cette information n'est pas disponible, le responsable national devra fournir, pour chaque école :

- le nombre total d'élèves inscrits dans l'établissement ;
- le nombre de niveaux scolaires effectivement organisés dans l'établissement.

Dans ce cas, une mesure de taille approximative pour chaque niveau scolaire sera calculée en divisant le nombre total d'élèves par le nombre de niveaux organisés dans l'école. Cette estimation sera utilisée uniquement lorsque les effectifs réels par niveau ne sont pas disponibles.

2.1.6. La préparation de la base de sondage

Les étapes d'échantillonnage décrites précédemment ont pour objectif de préparer le processus de sélection et de constituer la **base de sondage** qui servira au tirage de l'échantillon.

Constitution de la base de sondage

La base de sondage correspond à la liste exhaustive des établissements scolaires appartenant à la population cible de l'évaluation. Elle constitue le socle de données à partir duquel les écoles seront sélectionnées.

Dans le cadre du PASEC, la base de sondage doit comprendre :

- la **liste complète des écoles primaires** accueillant des élèves des niveaux ciblés par l'évaluation (début et fin du primaire), après application des éventuelles réductions de couverture approuvées par le PASEC ;
- la **liste complète des établissements du premier cycle du secondaire (collège)** accueillant les élèves du niveau retenu pour l'évaluation.

Les établissements ne relevant pas de la population cible, tels que les écoles internationales ou les établissements n'offrant pas les niveaux scolaires concernés, ne doivent pas être inclus dans la base de sondage.

Pour chaque établissement, la base de sondage doit contenir l'ensemble des informations nécessaires à la stratification et à la sélection de l'échantillon, notamment les variables de stratification et les mesures de taille requises.

Année de référence des données

Dans la plupart des pays, les statistiques scolaires les plus récentes disponibles au moment de la préparation de l'échantillon correspondent à l'année scolaire précédente plutôt qu'à l'année en cours. Cette situation est normale et ne constitue pas un obstacle à la constitution de la base de sondage.

Le responsable national doit fournir les données les plus récentes dont il dispose et indiquer clairement, dans le formulaire d'échantillonnage, l'année scolaire ou académique à laquelle ces données se rapportent.

Format de la base de sondage

La base de sondage doit être fournie, de préférence, sous la forme d'un fichier Excel dans lequel chaque ligne correspond à un établissement scolaire.

Afin de garantir la qualité du processus d'échantillonnage, les règles suivantes doivent être respectées :

- chaque établissement ne doit apparaître qu'une seule fois dans la base de sondage ;
- aucun doublon ne doit être présent ;
- tous les établissements appartenant à la population cible doivent être inclus ;
- aucun établissement ne relevant pas de la population cible ne doit être répertorié.

Par exemple, un établissement qui dispense exclusivement un enseignement secondaire ne doit pas figurer dans la base de sondage destinée à l'échantillonnage des écoles primaires. De même, un établissement ne proposant pas le niveau du collège retenu pour l'évaluation ne doit pas être inclus dans la base de sondage du collège.

La qualité, l'exhaustivité et l'exactitude de la base de sondage constituent des conditions essentielles à la représentativité de l'échantillon et à la fiabilité des résultats de l'évaluation.

2.1.7. Informations dans les bases de sondage

La base de sondage doit être présentée sous la forme d'un tableau Excel dans lequel **chaque ligne correspond à un établissement scolaire et chaque colonne à une variable ou une information spécifique**. Cette organisation facilite les opérations de vérification, de stratification et de sélection de l'échantillon.

Pour chaque établissement, les informations suivantes doivent être renseignées :

Identifiant unique de l'établissement

Une colonne doit être réservée à l'identifiant de l'établissement. Lorsque le pays dispose d'un identifiant national unique pour les établissements scolaires, celui-ci doit être utilisé. À défaut, un identifiant unique doit être créé pour chaque établissement. Deux écoles ne peuvent en aucun cas partager le même identifiant.

Il est essentiel de conserver cet identifiant tout au long du processus d'échantillonnage et de collecte des données, car il permettra d'identifier sans ambiguïté les établissements sélectionnés dans l'échantillon.

Coordonnées de l'établissement

Plusieurs colonnes doivent être consacrées aux informations d'identification et de localisation de l'établissement, notamment :

- le nom de l'établissement ;
- la localité ou la commune ;
- l'adresse ;
- le nom d'une personne ressource ou de contact ;
- le numéro de téléphone, lorsqu'il est disponible.

Ces informations sont indispensables à la préparation et à l'organisation des opérations de terrain. Au minimum, le nom de l'établissement et sa localisation doivent être renseignés. Lorsque certaines informations ne sont pas disponibles, les cellules correspondantes peuvent être laissées vides.

Mesures de taille

La base de sondage doit comporter les informations nécessaires à la sélection des écoles selon une probabilité proportionnelle à leur taille.

Les colonnes prévues à cet effet doivent contenir :

- le nombre d'élèves inscrits en début de scolarité primaire ;
- le nombre d'élèves inscrits en fin de scolarité primaire ;
- le nombre d'élèves inscrits dans le niveau du collège ciblé par l'évaluation.

Lorsque les effectifs par niveau scolaire ne sont pas disponibles, les informations suivantes doivent être fournies :

- le nombre total d'élèves inscrits dans l'établissement ;
- le nombre de niveaux scolaires.

Les intitulés des colonnes devront être adaptés en conséquence afin de refléter clairement les données renseignées.

Variables de stratification

Les variables de stratification doivent être renseignées dans des colonnes distinctes.

Conformément aux directives du PASEC, la base de sondage doit au minimum comporter :

- une colonne pour la **région** ou le **département** ;
- une colonne pour le **type d'établissement** (public ou privé) ;
- une colonne pour le **milieu de résidence** (urbain ou rural).

Si une variable de stratification supplémentaire a été **approuvée** par le PASEC ou si une adaptation particulière a été **autorisée**, la structure du tableau devra être ajustée en conséquence.

Informations relatives aux exclusions

Les établissements exclus de la population effective doivent également figurer dans la base de sondage.

À cet effet, deux colonnes spécifiques doivent être prévues :

- une colonne indiquant le statut d'exclusion de l'établissement ;
- une colonne précisant le motif de l'exclusion.

Le motif doit être renseigné de manière concise mais suffisamment explicite pour permettre la vérification et la documentation des exclusions. Le maintien des écoles exclues dans la base de sondage est indispensable pour évaluer le taux de couverture de l'enquête et vérifier le respect des normes internationales de qualité.

La *Figure 2* présente un extrait de base de sondage fictive pour l'enquête primaire.

Pour l'enquête collège, la structure de la base de sondage se présente comme indiquée à la *Figure 3*.

1

2

100

- **calculer la taille des deux populations d'élèves pour le primaire** (somme des élèves de 6^e primaire d'une part et somme des élèves de 2^e primaire d'autre part) et contrôler la correspondance avec les statistiques générales du pays ;
- **comparer le nombre d'élèves du collège** à celui des statistiques générales du pays.

2.1.8. La liste des écoles de l'échantillon et écoles de remplacement

Une fois le tirage de l'échantillon réalisé, le PASEC transmet au responsable national la liste des établissements sélectionnés pour l'évaluation. Cette liste comprend à la fois les écoles de l'échantillon principal et les écoles de remplacement qui leur sont associées.

Principe des écoles de remplacement

Bien que cela demeure exceptionnel, certaines écoles sélectionnées peuvent ne pas participer à l'évaluation pour des raisons de forces majeures. Il peut s'agir notamment :

- d'une réquisition de l'établissement comme centre électoral ;
- d'une fermeture temporaire liée à une épidémie ou à une catastrophe naturelle ;
- d'une situation d'insécurité ;
- d'un accès devenu impossible en raison d'inondations, d'insécurité ou d'autres événements majeurs ;
- d'un refus définitif de participer à l'évaluation.

Afin d'éviter une réduction de la taille de l'échantillon et de préserver sa représentativité, le PASEC désigne, pour chaque école sélectionnée, une ou deux écoles de remplacement. Une école de remplacement est choisie de manière à être aussi comparable que possible à l'école qu'elle est susceptible de remplacer. Elle appartient à la même strate et présente une taille similaire en termes d'effectifs scolaires. En règle générale, deux écoles de remplacement sont identifiées pour chaque école de l'échantillon principal. Toutefois, dans certaines situations, une seule école de remplacement, voire aucune, peut être disponible lorsqu'aucun établissement comparable n'existe dans la strate concernée.

Chaque école de remplacement est associée exclusivement à une école de l'échantillon principal. L'école de remplacement ne peut en aucun cas être utilisée pour remplacer une autre école que celle à laquelle elle a été attribuée.

Conditions de remplacement

Le remplacement d'une école constitue une mesure exceptionnelle. Une école sélectionnée ne peut être remplacée ni pour des raisons de convenance ni pour faciliter l'organisation du terrain. Le remplacement n'est autorisé qu'en cas de force majeure ou de refus définitif de participation. Lorsqu'un remplacement est justifié, l'équipe d'enquête doit d'abord contacter la **première école de remplacement** désignée. La **seconde école de remplacement** ne peut être utilisée que si la première école de remplacement ne peut elle-même participer. Dans la pratique, le recours à la seconde école de remplacement demeure rare. Sa désignation vise principalement à sécuriser le dispositif d'échantillonnage.

Informations figurant dans la liste des écoles

La liste des écoles transmise par le PASEC contient les informations du *Tableau 2*.

TABLEAU 2 : Exemple de liste d'écoles du primaire selon le statut dans l'échantillon

Ordre	Statut 6 ^e primaire	Statut 2 ^e primaire	Identifiant PASEC	Identifiant national	Nom de l'école
1	Sélectionnée	Sélectionnée	012001	20EY07	
2	Remplacement 1	Remplacement 1	012301	16AW00	
3	Remplacement 2	Remplacement 2	012601	06HF02	
4	Sélectionnée		011002	19XH04	
5	Remplacement 1		011302	24RW03	
6	Remplacement 2		011602	00XA01	
7	Sélectionnée	Sélectionnée	012003	02VN01	
8	Remplacement 1	Remplacement 1	012303	16BK00	
9	Sélectionnée		011004	02ME00	
10	Sélectionnée	Sélectionnée	022001	25EF02	
11	Remplacement 1	Remplacement 1	022301	02EX00	
12	Remplacement 2	Remplacement 2	022601	25GA01	
13	Sélectionnée		021602	04IX01	
14	Remplacement		021002	20DF01	

Numéro d'ordre

Chaque établissement reçoit un numéro d'ordre facilitant le suivi des opérations de terrain.

Statut dans l'échantillon

Le statut indique si l'établissement appartient :

- à l'échantillon principal ;
- à la première liste de remplacement ;
- à la seconde liste de remplacement.

Les écoles de remplacement apparaissent immédiatement après l'école de l'échantillon principal à laquelle elles sont associées.

Identifiant PASEC

Chaque établissement se voit attribuer un identifiant PASEC unique qui sert de référence tout au long de l'étude. Cet identifiant contient plusieurs informations utiles relatives à la structure de l'échantillon :

- **Les deux premiers chiffres** correspondent à la strate explicite de l'établissement. Dans la plupart des pays, cette strate correspond à une région ou à un département.
- **Le troisième chiffre** indique le niveau scolaire pour la participation à l'enquête :
 - 1 : école sélectionnée uniquement pour l'évaluation de fin du primaire ;
 - 2 : école sélectionnée à la fois pour l'évaluation de début et de fin du primaire.

- **Les trois derniers chiffres** identifient l'école et son statut dans l'échantillon :
 - les écoles de l'échantillon principal sont numérotées séquentiellement à partir de 001 à l'intérieur de chaque strate ;
 - les premières écoles de remplacement reçoivent le numéro de l'école principale augmenté de 300 ;
 - les secondes écoles de remplacement reçoivent le numéro de l'école principale augmenté de 600.

Exemples

Dans la strate 01 :

- l'école **012003** correspond à la troisième école sélectionnée dans la strate 01 et participe aux évaluations de début et de fin du primaire ;
- si cette école devait être remplacée, sa première école de remplacement porterait l'identifiant **012303** et sa seconde école de remplacement l'identifiant **012603**.

De même, l'école **021602** correspond à la seconde école de remplacement de l'école 021002, située dans la strate 02 et sélectionnée uniquement pour l'évaluation de fin du primaire.

Au collège, un seul niveau scolaire (9^e ou 10^e année) est visé. Dans ce cas, le code identifiant si l'école participe à l'enquête PASEC dans un ou deux grades est sans objet.

Identifiant national de l'établissement

La liste reprend également l'identifiant national de l'établissement figurant dans la base de sondage.

Cet identifiant est indispensable pour permettre au responsable national et aux équipes de terrain d'identifier les écoles avec certitude. En effet, plusieurs établissements peuvent porter le même nom dans un pays, alors que l'identifiant national est unique.

Nom de l'établissement

Le nom officiel de l'établissement est fourni à titre informatif et facilite la prise de contact avec les écoles sélectionnées.

2.2. L'échantillonnage des élèves

La liste des classes et des élèves des écoles des systèmes éducatifs des pays participants à l'évaluation PASEC n'est généralement pas centralisée au niveau national. L'échantillonnage des classes et des élèves d'une école sélectionnée est dès lors confié aux administrateurs de test lorsque ceux-ci se rendent dans l'école le jour de l'évaluation. La procédure à suivre est identique pour toutes les cibles.

Les tâches d'échantillonnage dévolues à l'administrateur de test sont de deux types, (i) sélectionner la classe et dans celle-ci, les élèves qui prendront part à l'évaluation et (ii) consigner les informations indispensables à la pondération ultérieure des données. Ces informations relatives à l'école et aux élèves sont respectivement consignées sur le **Formulaire de suivi de l'école** et sur le **Formulaire de suivi des élèves**.

2.2.1. Le formulaire de suivi de l'école

Le *Formulaire de suivi de l'école* est un document unique à chaque école de l'échantillon principal. Il est pré-rempli par l'équipe nationale et comprend quelques informations pré-encodées par l'équipe elle-même tandis qu'une série de données complémentaires sont renseignées manuellement par l'administrateur de test le jour de l'évaluation. En outre, certaines données sont communes quel que soit le grade ; d'autres sont directement liées à un grade. Les informations pré-encodées sont les suivantes :

- l'identifiant national de l'école ou du collège ;
- l'identifiant PASEC de l'école ;
- le nom de l'école et l'adresse ;
- les niveaux scolaires concernés.

Le jour de l'évaluation, l'administrateur de test complète les données suivantes :

- le code identifiant de l'administrateur de test : il est important de pouvoir garder les traces de l'administrateur de test pour chaque école évaluée. Chaque administrateur de test recevra donc un identifiant unique à deux chiffres ;
- la date de la séance d'enquête de l'école ;
- le nombre total d'élèves inscrits de la cible (y compris les absents) ;
- le nombre d'élèves exclus en application des critères d'exclusion précédemment définis ;
- le nombre de classes organisées pour la cible. Si l'école fonctionne en double vacation, la classe du matin et la classe de l'après-midi doivent être considérées comme deux classes distinctes ;
- la précision de la simple ou double vacation ;
- le nombre d'élèves inscrits (y compris les absents depuis moins d'un mois) dans la classe sélectionnée ;
- le nombre d'élèves qui ont effectivement participé à l'épreuve, le nombre de tests et le nombre de questionnaires élève remplis. En toute logique, ces nombres devraient être équivalents mais il peut arriver par exemple, qu'un élève réponde au test mais pas au questionnaire parce qu'il aurait quitté l'école avant la fin de l'épreuve ;
- la réception du questionnaire enseignant complété ;
- la réception du questionnaire directeur complété.

Pour l'enquête primaire, si l'école est sélectionnée pour le début de scolarité également, les données reprises sous les points 3 à 9 doivent être renseignées distinctement pour les deux niveaux. En aucun cas, les effectifs d'élèves ne pourront être comptabilisés pour les deux niveaux confondus.

2.2.2. La sélection de la classe et des élèves

La procédure à mettre en place est strictement équivalente pour chaque cible. Chaque échantillon sera tiré directement avant la passation, un échantillon tiré le matin et le second l'après-midi par exemple.

Pour échantillonner la classe du niveau cible et les élèves de cette classe qui prendront part à l'évaluation, l'administrateur de test doit procéder comme suit :

- Tirer au sort la classe qui sera retenue si plusieurs classes du niveau sont organisées à l'école (et même si une d'entre-elles compte moins d'élèves projetés). À cette fin, il suffit de préparer autant de vignettes qu'il y a de classes, de les placer dans un « chapeau » et d'en tirer une au hasard. Si l'école fonctionne en double vacation, la classe automatiquement sélectionnée sera celle organisée au moment de l'évaluation ;
- Dans la classe sélectionnée, tirer aléatoirement l'échantillon d'élèves :
 - si la classe comprend moins d'élèves que prévus (élèves absents y compris), tous les élèves de la classe sont sélectionnés. Parmi ceux-ci, seuls les élèves présents passeront l'évaluation et les élèves absents sont assimilés à des non-réponses ;
 - si la classe comprend plus d'élèves que prévus (élèves absents compris), un échantillon aléatoire et simple d'élèves doit être constitué ;
 - les élèves sélectionnés mais absents au moment de l'évaluation doivent absolument être reportés individuellement sur le Formulaire de suivi des élèves afin qu'ils puissent être pris en considération lors de la pondération des données. Des chiffres de participation globaux doivent également être enregistrés sur le Formulaire de suivi de l'école.

2.2.3. Le formulaire de suivi des élèves

Le *Formulaire de suivi des élèves* sert à enregistrer des données concernant les élèves échantillonnés y compris les élèves absents le jour de l'évaluation. Il a la forme d'un tableau dans lequel une ligne est attribuée à chaque élève échantillonné.

Les informations consignées sont :

- un numéro d'ordre pré imprimé : si l'école comprend moins d'élèves que prévus, seuls les lignes correspondant au nombre réel d'élèves échantillonnés seront complétées ;
- l'identifiant PASEC de l'école. Cet identifiant est pré imprimé sur le même formulaire que l'identifiant de l'élève ;
- le niveau scolaire ;
- les noms et prénoms de l'élève ;
- le sexe de l'élève ;
- la date de naissance de l'élève si cette information est disponible ;
- la participation ou non à l'enquête (élève échantillonné mais absent) ;
- le numéro du carnet attribué à l'élève.

Pour l'enquête au primaire, si les deux grades (début et fin de scolarité) sont concernés par l'étude, deux formulaires distincts sont complétés.

Les évaluations internationales PASEC : de 2014 à 2024

Évolution du dispositif, spécificités des cycles et principales innovations

Depuis la réforme méthodologique engagée au début des années 2010, le **Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) conduit des évaluations internationales comparatives à grande échelle** afin de produire des données fiables et comparables sur les apprentissages, leur environnement et l'équité des systèmes éducatifs. Les cycles PASEC2014, PASEC2019 et PASEC2024 s'inscrivent dans une même architecture méthodologique, tout en intégrant progressivement de nouvelles populations, de nouveaux champs d'analyse et de nouvelles modalités de collecte. Cette évolution répond à un double objectif : préserver la comparabilité dans le temps et accroître la capacité du dispositif à éclairer le pilotage des politiques éducatives.

1. Un socle méthodologique commun

Les trois cycles reposent sur une évaluation externe et standardisée des apprentissages, conduite selon des procédures harmonisées dans les pays participants. Les populations scolaires sont étudiées à partir d'échantillons probabilistes représentatifs, permettant d'estimer les performances au niveau national sans procéder à une enquête exhaustive.

Le dispositif combine des tests de compétences en langue d'enseignement/lecture et en mathématiques avec des questionnaires contextuels. Les scores sont positionnés sur des échelles internationales et interprétés à travers des niveaux de compétences. Les informations contextuelles recueillies auprès des différents acteurs permettent de relier les performances aux caractéristiques des élèves, des enseignants, des établissements et de leur environnement.

La comparabilité repose également sur des procédures d'assurance qualité couvrant la conception et la mise à l'essai des instruments, leur adaptation linguistique, l'échantillonnage, l'administration, le contrôle de la collecte, le traitement des données et les analyses psychométriques. Les équipes nationales PASEC sont associées à ces différentes étapes, dans une logique de renforcement durable des capacités nationales en évaluation.

2. PASEC2014 : établir la référence internationale

PASEC2014 constitue le premier cycle international standardisé du Programme. Mis en œuvre dans dix pays d'Afrique subsaharienne — Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Tchad et Togo — il évalue les élèves en début de scolarité primaire (2^e année) et en fin de scolarité primaire (6^e année) en langue d'enseignement/lecture et en mathématiques. Des données contextuelles sont parallèlement recueillies sur les élèves, les enseignants, les directeurs, les classes et les écoles.

En début de primaire, les épreuves sont administrées individuellement afin d'apprécier précocement les compétences fondamentales. En fin de primaire, l'évaluation repose principalement sur des épreuves papier-crayon et des cahiers tournants. Les résultats sont analysés en termes de performance, de niveaux de compétences, d'efficacité et d'équité des systèmes éducatifs.

L'innovation structurante de PASEC2014 est la création d'une métrique internationale commune. Le cycle transforme les expériences nationales antérieures du PASEC en un dispositif comparatif harmonisé et fournit une première référence commune pour suivre les systèmes éducatifs participants dans l'espace et dans le temps. L'évaluation simultanée du début et de la fin du primaire permet en outre de documenter à la fois les premiers apprentissages et les compétences indispensables à la poursuite de la scolarité.

3. PASEC2019 : consolider les tendances et intégrer les enseignants

PASEC2019 constitue le deuxième cycle international et élargit la participation à quatorze pays. Aux dix pays de 2014 s'ajoutent le Gabon, la Guinée, Madagascar et la République démocratique du Congo. L'architecture

d'évaluation des élèves en début et en fin de primaire est maintenue, ce qui permet, pour les dix pays communs aux deux cycles, d'analyser les évolutions des performances et des disparités entre 2014 et 2019.

Les questionnaires contextuels sont également révisés afin de mieux décrire l'environnement d'apprentissage : questionnaire Élève, questionnaire Enseignant/Classe et questionnaire Directeur/École. Les procédures d'adaptation linguistique, de mise à l'essai et d'assurance qualité sont renforcées afin de sécuriser la comparabilité nationale et internationale des instruments.

La principale innovation de PASEC2019 est l'introduction d'une enquête internationale sur les enseignants du primaire. Celle-ci mesure leurs connaissances disciplinaires en compréhension de l'écrit et en mathématiques ainsi que leurs connaissances didactiques, notamment leur capacité à planifier une situation d'apprentissage et à identifier ou analyser les erreurs des élèves. Elle recueille également des informations sur la formation, l'expérience professionnelle et les conditions de travail. Le diagnostic ne porte donc plus seulement sur les acquis des élèves et leur contexte : il intègre directement les connaissances et compétences professionnelles des enseignants, avec des implications pour les politiques de formation initiale et continue.

4. PASEC2024 : élargir le champ de l'évaluation et moderniser la collecte

PASEC2024 constitue le troisième cycle international et le plus large conduit par le Programme à ce jour, avec seize pays. Il conserve les composantes du primaire nécessaires au suivi des tendances, tout en élargissant le périmètre géographique (16 pays), linguistique et méthodologique de l'évaluation.

La première innovation majeure est l'extension de l'évaluation au collège / à la fin du premier cycle du secondaire. PASEC2024 permet ainsi d'appréhender plus largement le continuum de l'éducation de base, en complétant des mesures réalisées en début et en fin de primaire. Cette extension renforce notamment la contribution du dispositif au suivi de la cible 4.1.1 de l'ODD 4, qui porte sur les niveaux minimaux de compétence à différents moments de la scolarité.

PASEC2024 introduit aussi une innovation linguistique importante. Le cycle marque à la fois une évolution des langues internationales mobilisées, avec l'intégration du portugais et l'élargissement de l'anglais notamment au Nigéria, et une prise en compte accrue des langues nationales utilisées comme langues d'enseignement, particulièrement dans les premières années de scolarité. Cette double évolution permet de mieux refléter la réalité des contextes éducatifs multilingues, de rapprocher les instruments des conditions effectives d'apprentissage et de renforcer l'équité de la mesure, tout en exigeant un travail plus poussé d'harmonisation, d'adaptation et de vérification linguistique afin de préserver l'équivalence des items entre versions.

Le cycle 2024 enrichit également l'analyse de l'environnement des apprentissages. La composante consacrée aux enseignants, introduite en 2019, est maintenue et renforcée ; les chefs d'établissement demeurent une source centrale d'informations sur les établissements ; les parents ou familles sont intégrés parmi les répondants afin de mieux documenter l'environnement familial, le soutien aux apprentissages et certains déterminants extrascolaires. Une attention plus explicite est par ailleurs accordée à l'inclusion et à la prise en compte de la diversité des élèves dans les procédures d'administration.

Une autre innovation structurante concerne la transformation numérique de la collecte. Pour la première fois dans une évaluation internationale PASEC, les élèves de début de primaire sont évalués au moyen de tablettes et d'une application CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing). Cette évolution modernise la chaîne de collecte, facilite certains contrôles de cohérence et contribue à la sécurisation et à la standardisation des données, tout en maintenant des dispositifs adaptés aux différentes composantes de l'enquête.

5. Lecture synthétique de l'évolution des trois cycles

Dimension	PASEC2014	PASEC2019	PASEC2024
Positionnement	1 ^{er} cycle international standardisé	2 ^e cycle ; consolidation et tendances	3 ^e cycle ; changement d'échelle et modernisation
Pays participants	10	14	16
Niveaux élèves	Début et fin du primaire	Début et fin du primaire	Début primaire, fin primaire et collège / fin de l'éducation de base
Domaines élèves	Langue/lecture et mathématiques	Langue/lecture et mathématiques	Lecture/langue et mathématiques, avec extension au collège
Enquête enseignants	Données contextuelles sur les enseignants	Tests disciplinaires et didactiques + questionnaire enseignant	Composante enseignants renforcée ; volume nettement accru
Familles / parents	Informations familiales principalement via les élèves	Informations familiales principalement via les élèves	Parents/familles intégrés comme répondants
Chefs d'établissement	Questionnaires directeurs	Questionnaire Directeur/École	Chefs d'établissement intégrés à la collecte
Collecte	Principalement papier-crayon ; administration individuelle en début de primaire	Papier-crayon ; cahiers tournants ; procédures QA renforcées	Introduction du CAPI/tablettes en début de primaire ; dispositifs papier et numériques selon les composantes
Nombre et types de langues d'évaluation	3 langues : français, anglais et kirundi	7 langues : français, anglais, arabe et langues nationales africaines	14 langues d'enseignement, combinant langues internationales/officielles, dont l'anglais et le portugais, et langues nationales
Langues nationales prises en compte	Kirundi	Kirundi, malagasy, haoussa et zarma	Élargissement à plusieurs langues nationales, dont kirundi, malagasy, haoussa, zarma, bamanankan, wolof, soninké, sérère, pulaar et mandingue
Innovation et adaptation linguistique	Première prise en compte de contextes linguistiques différenciés dans un cadre international commun	Diversification des versions et formalisation des procédures de traduction, conciliation, vérification et validation	Changement d'échelle multilingue : extension des langues internationales, meilleure prise en compte des langues nationales d'enseignement et renforcement de l'assurance qualité linguistique
Comparabilité temporelle	Création de la référence	Mesure des tendances 2014–2019 pour les pays communs	Continuité des séries du primaire + nouvelles composantes
Innovation dominante	Métrique internationale commune	Évaluation des compétences des enseignants	Collège, familles, numérique, inclusion, élargissement géographique et linguistique
Lien avec l'ODD 4	Contribution à la mesure des apprentissages	Suivi renforcé des apprentissages et de l'équité	Couverture élargie de la cible 4.1.1 jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire

En synthèse, PASEC2014 a standardisé et créé la référence internationale ; PASEC2019 a consolidé cette référence, rendu possible l'analyse des tendances et intégré les compétences des enseignants ; PASEC2024 conserve les séries comparables tout en élargissant l'évaluation à de nouvelles populations et à la fin de l'éducation de base, et en modernisant

les modalités de collecte. Cette progression traduit une évolution d'un dispositif centré sur la mesure des acquis des élèves vers un système plus complet sur les conditions de production des apprentissages et les leviers d'amélioration de la qualité de l'éducation.

À propos de ce manuel

Le présent manuel a vocation à accompagner le Responsable national PASEC dans la préparation et la gestion des bases de sondage requises pour la mise en œuvre des évaluations internationales du PASEC. Il expose, selon une approche résolument pratique, les procédures afférentes à la définition de la population cible, au traitement des exclusions, à la stratification, à la constitution des bases de sondage ainsi qu'à la sélection des écoles, des classes et des élèves.

Conçu comme un guide opérationnel, il a pour finalité de garantir la qualité des échantillons, la conformité aux normes méthodologiques du PASEC et la comparabilité internationale des résultats.

PASEC

Évaluer les apprentissages pour transformer les politiques éducatives

Créé en 1991, le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) s'est imposé comme l'instrument de référence au service du pilotage des systèmes éducatifs des États et gouvernements membres de la CONFEMEN. Il a pour vocation d'éclairer la décision publique en mesurant l'évolution des performances des systèmes éducatifs, pour orienter l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives et, à travers elles, l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Son action ne se limite pas à la mesure. Le PASEC renforce les capacités nationales d'évaluation, favorise l'appropriation et l'usage effectif des résultats par les acteurs éducatifs, et soutient l'essor de la recherche en éducation. Par ses évaluations et ses travaux d'analyse, il met à la disposition des décideurs des données fiables et comparables ainsi que des analyses rigoureuses, leviers d'une éducation plus performante, plus équitable et plus efficace.

Le PASEC concourt enfin à la production de connaissances en accompagnant les chercheurs et en mettant à leur disposition ses données et ses cadres d'évaluation. Il nourrit des travaux utiles tant aux systèmes éducatifs qu'à la communauté universitaire.

CONFEMEN – PASEC

Complexe SICAP Point E, Immeuble C
3^e étage, avenue Cheikh Anta Diop
BP 3220 Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 859 29 79 / +221 33 859 29 91
Fax : +221 33 825 17 70
Courriel : pasec@confemen.org
Site web : www.pasec.confemen.org

@CONFEMEN



Avec le soutien de

